



OFFRE D'EMPLOI : JOURNALIER, CHAUFFEUR-OPÉRATEUR, COL BLEU

Domaine d'emploi : Travaux publics

Type de contrat : Permanent- temps plein- poste syndiqué

Le poste et ses responsabilités

Travaux comportant l'exécution de diverses tâches manuelles diversifiées concernant les activités propres aux services municipaux. Le journalier est principalement responsable d'exécuter, conformément aux directives, les tâches qui lui sont confiées selon son affectation.

- Déblaise durant l'hiver aux alentours des bâtisses à l'aide de l'outillage nécessaire, sable ou sale les entrées et sur le territoire de la municipalité;
- Creuse et comble les trous et les affaissements de la chaussée, soit avec de la pierre concassée ou du béton bitumineux;
- Procède à la mise en place de la marina;
- Nettoyage des trottoirs et balayage des rues;
- Entretien, répare et peint les différents accessoires des camions, tels que charrues, ailes de côté ou tout autre équipement de même nature;
- Coupe le gazon à l'aide d'outils utilisés à cette fin;
- Déménagement ou transporte, à l'occasion, du mobilier et/ou du matériel;
- Toutes autres tâches connexes.

Qualifications et compétences requises

- Minimum 3 ans d'expérience-dans le secteur municipal;
- Capacité d'exécuter des travaux manuels simples pertinents à la fonction et à se servir d'un outillage simple et diversifié;
- Détenir un permis de conduire valide classe 3;
- Maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.

Horaire

Horaire variable (jour, soir, nuit et fin de semaine), 40 heures par semaine

Le salaire et les avantages sociaux

Rémunération compétitive selon la convention collective de 25,89\$ à 29,11\$ \$ de l'heure selon l'échelon (Échelon 1 à 5 au 01-01-2026) à laquelle s'ajoutent d'autres avantages salariaux; régime de retraite, régime d'assurance collective; environnement de travail dynamique et de qualité.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature à Monsieur Marc Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier à dg@montebello.ca
La municipalité se réserve le droit de traiter les applications au fur et à mesure.

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.